

CONSEIL D'ADMINISTRATION - C.C.A.S. D'AUBIN

PROCES-VERBAL

REUNION DU MARDI 21 MAI 2024

Le vingt et un mai deux mil vingt-quatre, à 15 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'AUBIN s'est assemblé à la salle du conseil municipal de la Mairie d'Aubin, sous la présidence de Madame TEULIER Christine, Présidente du C.C.A.S.

Étaient présents (12) : Mme TEULIER Christine, M. DERBOIS François, M. GAILLAC Maxime, Mme GARRIC Magali, Mme JOSEPH-EDMOND Michèle, Mme MAZARS Séverine, Mme PLEINECASSAGNE Michèle, M. FABRE Bernard, M. LONCKE Jean-Claude, Mme NEGRE Gisèle, Mme PICHON Thérèse, Mme SOLIS Hélène.

Procuration(s) (4) : M. BOSCUS Serge à M. GAILLAC Maxime
Mme GUERIN Annie à Mme GARRIC Magali
Mme JANNOT Nicole à Mme TEULIER Christine
M. SOUVERAIN Bernard à Mme MAZARS Séverine

Absent(s) et excusé(s) (1) : Mme SALVAN Maryline

Était(ent) présent(s) au titre du service : Émilie BEC

Madame la Présidente ouvre la séance du conseil d'administration à 15 heures 35 minutes.

La Présidente, après avoir excusé les absents, valide le quorum et soumet les procès-verbaux des réunions du 10 avril 2024 et du 15 avril 2024 à l'approbation des membres présents. Ces derniers n'appelant pas d'observation sont adoptés à l'unanimité.

E. BEC assurera le secrétariat de la séance.

POINT N°1 - Délibération 2024-16 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La Présidente, après avoir lu le rapport de présentation, explique qu'il est nécessaire d'ajuster le tableau des effectifs pour : premièrement prendre en compte les départs à la retraite de deux aides à domicile en CDI ; deuxièmement, en raison de la demande d'un agent d'augmenter son temps de travail ; troisièmement, pour être cohérent avec les orientations définies en début de mandat en termes de gestion du personnel, c'est-à-dire proposer la titularisation aux agents ayant plus de douze mois d'ancienneté dans le service.

La Présidente invite E. BEC à commenter le tableau joint à la convocation. Après avoir expliqué que la gestion des ressources humaines est très encadrée administrativement avec des démarches à effectuer auprès du Comité Social Territorial du Centre de Gestion (en l'occurrence celui du 15 mai dernier), les modifications sont présentées :

- 14 emplois permanents (2 créations, 1 modification et 2 suppressions) pour un équivalent temps plein de 10,75.
- 8 emplois non permanents pour un équivalent temps plein de 3,73.

Les emplois permanents intègrent la création d'un emploi de 110 heures mensuelles pour une salariée dont la situation administrative ne permet pas la titularisation mais qui travaille depuis 18 mois dans le service. Il sera proposé à cet agent un contrat de 3 ans afin de sécuriser autant que possible sa trajectoire professionnelle.

Magali GARRIC précise, que les décisions présentées le sont dans le respect des intérêts des agents et qu'au regard de la situation politique de ces dernières semaines, certaines demandes ont pris du retard et ont impacté défavorablement certains agents.

Après avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité, la mise à jour du tableau des effectifs dans les conditions présentées.

Votes pour : 16, contre : 0, abstention : 0

Délibération : 2024-16

POINT N°2 - Délibération 2024-17 : RELATIVE A L'INSTAURATION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT.
--

La Présidente, après avoir lu le rapport de présentation, explique la décision politique de verser cette prime à l'ensemble du personnel communal (école, service technique, administratif), c'est pourquoi son instauration est aussi proposée en faveur du personnel du service aide à domicile.

M. GARRIC précise qu'il est proposé d'octroyer les primes selon les plafonds maximums.

Pour ce faire, elle a été présentée à l'avis du comité social territorial du 15 mai 2024.

B. FABRE demande quels seront les montants octroyés. E. BEC informe que ces données étant nominatives, il sera difficile de les communiquer. Néanmoins, des éléments liés à la rémunération sur la période sont communiqués sur les 11 agents pouvant en bénéficier : 9 entre dans la tranche des 800 euros et 2 dans celle des 700 euros (montants à proratiser selon la quotité de travail).

Il est difficile de donner des chiffres qui soient parlant, car la prime est proratisée au temps de travail. Ainsi, il est annoncé que : 6 agents sont dans la tranche de revenus de 20 000 à 25 000 euros annuels, 2 dans la tranche des 15 000 à 20 000 euros, 2 dans la tranche 10 000 à 15 000 euros et enfin 1 moins de 10 000 euros. Ces éléments permettent d'avoir un ordre de grandeur du niveau de rémunération.

C. TEULIER précise que la prime pouvoir d'achat exceptionnelle fera l'objet d'un versement en juin, car la loi impose de la verser avant le 30 juin 2024.

Après avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, d'instaurer la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat selon les modalités d'attribution présentées.

Votes pour : 16, contre : 0, abstention : 0

Délibération : 2024-17

POINT N°3 – Dossier(s) d'aide sociale - CONFIDENTIEL


La Présidente invite M. GARRIC à présenter les 2 dossiers d'aide sociale à l'hébergement instruit par le CCAS depuis la dernière réunion.

H. SOLIS demande si les membres du Conseil d'Administration sont autorisés à connaître ces données nominatives. C. TEULIER répond que la séance se tient à huis clos et, qu'il a été rappelé lors de l'installation du conseil, que les administrateurs étaient soumis au secret partagé.

J-C. LONCKE s'interroge sur cette situation et invite le service à prendre contact avec le parent pour l'orienter dans ses démarches d'aidant.

Madame la Présidente avant de clôturer la séance, informe que le repas des aînés a été une réussite malgré le temps imparti pour l'organisation de la manifestation. Pour la seconde édition, des petits ajustements seront à effectuer. Quoi qu'il en soit, les 150 convives ont apprécié ce moment.

Après avoir demandé s'il y avait des questions diverses à traiter, la séance est levée à 16h35.

Secrétaire de séance	Président de séance
Emilie BEC 	Christine TEULIER 